

## ■ La réglementation

**La quatrième partie « santé et sécurité au travail » du code du travail en vigueur, régit la procédure à suivre en cas de travaux au voisinage de lignes, canalisations et installations électriques :**



### **Article R4534-110**

L'employeur qui envisage de réaliser des travaux de terrassement, des fouilles, des forages ou des enfoncements s'informe, auprès du service de voirie compétent en cas de travaux sur le domaine public, auprès du propriétaire en cas de travaux sur le domaine privé et, dans tous les cas, auprès du représentant local de la distribution d'énergie électrique, s'il existe des canalisations électriques souterraines, qu'elles soient ou non enterrées, à l'intérieur du périmètre des travaux projetés ou à moins de 1,50 mètre à l'extérieur de ce périmètre.

### **Article R4534-111**

L'employeur ne peut accomplir les travaux qu'après la mise hors tension de l'installation électrique, à moins que l'exploitant ait fait connaître par écrit qu'il ne peut, pour une raison qu'il juge impérieuse, procéder à la mise hors tension.

### **Article R4534-112**

Lorsqu'il a été convenu de mettre hors tension la ligne, la canalisation ou l'installation électrique, souterraine ou non, l'employeur demande à l'exploitant de faire procéder à cette mise hors tension.

Il fixe, après accord écrit de l'exploitant, les dates auxquelles les travaux pourront avoir lieu et, pour chaque jour, l'heure du début et de la fin des travaux. Ces indications, utiles pour l'organisation des travaux, ne dispensent pas d'établir et de remettre l'attestation de mise hors tension et l'avis de cessation de travail.

### **Article R4534-113**

Le travail ne peut commencer que lorsque l'employeur est en possession de l'attestation de mise hors tension écrite, datée et signée par l'exploitant.

Retrouvez l'intégralité du code du travail sur [www.dict.fr](http://www.dict.fr), onglet documentation

## Le service proposé sur www.dict.fr

La demande de mise hors tension, est gérée comme les lettres de rappel. Vous devez :

- vous rendre dans l'historique,
- visualiser le détail de vos chantiers,
- cliquer sur le chantier concerné,
- sélectionner l'exploitant à qui vous souhaitez faire une demande de mise hors tension,
- cliquer sur le bouton demande de mise hors tension.

Le paramétrage du mode d'envoi de vos demandes de mise hors tension se fait dans la fiche émetteur : un menu déroulant vous invite à choisir entre fax, courrier et courrier avec accusé de réception.

Une fois le document envoyé, comme pour la lettre de rappel, 1 icône (éclair) est ajouté sur la ligne pour vous informer qu'une demande de mise hors tension a été envoyée.

Envoi	Déclarant	Exploitant	Formulaire	Révisé	
5104472 -590391	LIMA Philippe...	MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Domaine Public & Réseaux Communaux	DICT En cours...	En attente...	
5104471 -590391	LIMA Philippe...	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE Eaux pluviales	DICT En cours...	En attente...	
5104470 -590391	LIMA Philippe...	VIOLA	DICT En cours...	En attente...	
5104469 -590391	LIMA Philippe...	RTE GET NORD OUEST	DICT En cours...	En attente...	
5104468 -590391	LIMA Philippe...	EDF AGENCE D EXPLOITATION ELEC DE CERGY VEXIN	DICT En cours...	En attente...	
5104467 -590391	LIMA Philippe...	AGENCE D EXPLOITATION GAZ CERGY VEXIN	DICT En cours...	En attente...	
5104466 -590391	LIMA Philippe...	GRTgaz REGION VAL DE SEINE	DICT En cours...	En attente...	
5104465 -590391	LIMA Philippe...	RESEAU ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT Irrigation AFR	DICT En cours...	En attente...	
5104464 -590391	LIMA Philippe...	VEOLIA EAU Eau Potable	DICT En cours...	En attente...	
5104463 -590391	LIMA Philippe...	DDE SATO Service Aménagement Territorial Ouest	DICT En cours...	En attente...	
5104462 -590391	LIMA Philippe...	RATP ME2/LML/CPMO/IFE Services Travaux et Projets Extérieurs	DICT En cours...	En attente...	
5104461 -590391	LIMA Philippe...	CYEL Chauffage Urbain	DICT En cours...	En attente...	
5104460 -590391	LIMA Philippe...	CONSEIL GENERAL DU VAL D OISE STR Vallée de l Oise Voirie Departementale	DICT En cours...	En attente...	

Affichez le détail du chantier pour lequel vous souhaitez faire une demande de mise hors tension, sélectionnez **un seul exploitant** d'électricité pour lequel vous désirez faire cette demande et cliquez sur le bouton « Mise hors tension ». La loupe à côté du bouton permettra de visualiser le document à envoyer.

Une fois la demande de mise hors tension demandée, un éclair apparaît. Vous pouvez visualiser votre demande en cliquant sur cet icône.

Envoi	Déclarant	Exploitant	Formulaire	Révisé	
5104447 -590383	LAFONT Thomas...	GRAND LYON - VOIRIE Service OTEP	DA En cours...	En attente...	
5104446 -590383	LAFONT Thomas...	GRAND LYON - VOIRIE Service OTEP	DA En cours...	En attente...	
5104444 -590383	LAFONT Thomas...	GRAND LYON - VOIRIE Service OTEP	DA En cours...	En attente...	
5104443 -590383	LAFONT Thomas...	NUMERICABLE DIRECTION REGIONALE RHONE ALPES Réseaux Cables	Visualiser la demande de Mise Hors Tension		